

Sociologie de l'institution familiale

Irène Théry



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16507>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

Pagination : 578-580

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Irène Théry, « Sociologie de l'institution familiale », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2004, mis en ligne le 01 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/16507>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Sociologie de l'institution familiale

Irène Théry

Irène Théry, *directrice d'études*

La dimension sexuée de la vie sociale : approche d'anthropologie comparative (histoire, sociologie, ethnologie). La question de l'inceste (avec Pascale Bonnemère et Françoise Douaire-Marsaudon, *chargées de recherche au CNRS*)

- 1 LE séminaire a poursuivi pour la seconde année son travail pluridisciplinaire sur la question de l'inceste. Le centre commun de la réflexion cette année était la dimension sexuée des prohibitions sexuelles et matrimoniales dans la parenté. Il ne s'agissait pas de distinguer un inceste masculin et un inceste féminin, mais de nous efforcer de saisir comment, dans différentes sociétés, l'interdit de l'inceste prend son extension, ses formes institutionnelles et sa signification, au sein de systèmes de parenté qui distinguent et lient les sexes de façon toujours spécifique, en relation à des cosmologies elles-mêmes sexuées.
- 2 Quatre séances introductives (I. Théry, F. Douaire-Marsaudon, F. Bonnemère) ont analysé la controverse autour du caractère isolable ou non isolable de la « question de l'inceste », principalement en référence à la théorie de l'inceste de Claude Lévi-Strauss dans *Les structures élémentaires de la parenté* et de sa critique par David Schneider (*The meaning of incest*, 1976), ainsi qu'aux débats initiés par « l'anthropologie du genre » en Polynésie et Nouvelle-Guinée.
- 3 Les autres séances, prenant appui sur des travaux de terrain, ont présenté de façon détaillée des exemples de cas où la prise en compte de la dimension sexuée permet de dé-particulariser l'inceste, d'en proposer une analyse plus approfondie, voire même de douter dans certain cas de la pertinence d'une telle catégorie dans la mesure où elle séparerait arbitrairement cet interdit d'un ensemble plus large de situations redoutées

et/ou de comportements prohibés. Ces séances ont été introduites par les exposés suivants :

- 4 « Inceste familial/inceste social : les incestes frère-sœur à Samoa » par Serge Tcherkézoff (EHESS/CREDO) ; « Inceste, maternité et hiérarchie », par Marika Moisseeff (CNRS/LAS) ; « L'inceste : un bruit de fond comme un autre ? Les parents maternels et l'imputation du malheur chez les Ankave-Anga de Papouasie Nouvelle-Guinée », par Pierre Lemonnier (CNRS/CREDO) ; « L'expérience des jeunes filles victimes d'inceste : une recherche en cours » par Agnès Martial (Université de Toulouse-le-Mirail) ; « Le risque incestueux et son contrôle dans les relations matrifocales en Guadeloupe », par Stéphanie Mulot (Université Aix-Marseille-III/LEHA) ; « Barbey d'Aurevilly ou la fascination de l'inceste », par Alain Guillemin (CNRS/LAMES/IRSEA).
- 5 La séance de conclusion, sous la forme d'une synthèse des travaux, a été centrée sur le contraste entre l'inceste frère-sœur et l'inceste ascendant-descendant, et sa relation à la représentation de la distinction de sexe dans les différentes sociétés étudiées (I. Théry).
- 6 A noter : Le séminaire a également organisé le 16 janvier 2003 une séance commune avec le séminaire « le fait colonial » animé par I. Merle (CNRS/CREDO) pour entendre et discuter un exposé d'Emmanuelle Saada (Université de New York) : « Paternité et citoyenneté : le droit français de la filiation et de la nationalité à l'épreuve de la situation coloniale ».

Sexe, genre, sexualité : approche de sociologie juridique

- 7 CE séminaire a poursuivi l'étude des recompositions du permis et de l'interdit en matière sexuelle dans la société française contemporaine. Après une présentation synthétique des principaux remaniements de la référence au consentement à l'acte sexuel dans le temps long de l'histoire de la modernité, les séances ont été consacrées à approfondir cette année une seule question : celle de l'âge comme critère « statutaire » de la capacité au consentement sexuel, au sein d'une normativité sexuelle qui se veut désormais « procédurale ». Une analyse détaillée des différents articles de la loi de juin 1998 relative à la protection des mineurs, outre qu'elle a permis de souligner l'ambiguïté de la notion de majorité sexuelle (15 ans ou 18 ans ?), a permis de prendre la mesure du caractère « dérogatoire » de nombreuses dispositions par rapport aux principes généraux du droit. Au-delà des questions strictement juridiques que pose l'élaboration d'une législation conçue comme réponse immédiate à l'événement (cf. les articles consacrés au bizutage), la question sociologique posée est celle de l'établissement d'une opposition à la fois sacrée et fort incertaine quant à son seuil, entre un monde des adultes potentiellement dangereux et un monde des enfants (ou des mineurs) potentiellement victimes. La réflexion a été ensuite prolongée par une première étude de l'émergence et de la généralisation de la notion de « pédophilie », et des ambiguïtés actuelles de son usage judiciaire. Elle a ouvert à un questionnement plus global sur les nouvelles formes de la prévention du crime sexuel, centré sur la notion de récidive, dont la question des mineurs victimes a été l'occasion. À travers l'établissement d'un fichier et de mesures spécifiques de suivi, elle concerne désormais

l'ensemble des « délinquants sexuels », quel que soit le crime ou le délit, et quel que soit l'âge des victimes.

Comment sortir du dualisme individu/société ? Perspectives sociologiques (avec Cyril Lemieux et Emmanuel Pedler, *maîtres de conférences*, Dominique Guillo, *chargé de recherche au CNRS*)

- 8 POUR sa première année d'existence, ce séminaire collectif s'est efforcé de revenir de façon critique sur les différentes stratégies à travers lesquelles la discipline sociologique tente, depuis qu'elle existe, d'affronter, et parfois de dépasser, un dualisme pour elle récurrent : celui qui oppose l'individu à la société. Après que Jacques Lautman eut posé certains des enjeux généraux de cette question, c'est vers l'école sociologique française que s'est tournée d'abord la réflexion, revenant tour à tour, pour les réinterroger, sur la conception durkheimienne de l'individu (C. Lemieux), la notion de personne chez Mauss (I. Théry), la distinction individualisme/holisme telle que la développe Louis Dumont (I. Théry) ou encore la place laissée au sujet dans l'œuvre de P. Bourdieu (C. Lemieux). Un second point d'entame du problème a été recherché dans la tradition allemande et plus spécialement dans l'œuvre de Max Weber (E. Pedler, J.-R. Grossein) ainsi que chez Norbert Elias (C. Lemieux). Un examen de la façon dont le darwinisme et certains courants de la sociobiologie abordent la question de l'individuel et du social a permis, enfin, de déplacer certains des enjeux de la réflexion (D. Guillo).

Publications

- « Division des sexes/division par sexes : sur une leçon de Marcel Mauss » dans *Le genre comme catégorie d'analyse*, sous la dir. de D. Fougeyrollas-Schwebel, Ch. Planté, M. Riot-Sarcey et C. Zaidman, Paris, L'Harmattan/Bibliothèque du féminisme/Ring, 2003.
- « Des manières de distinguer les sexes, une lecture de l'ouvrage *Sexe relatif, sexe absolu* », *Esprit*, mai 2003.

INDEX

Thèmes : Sociologie